

QUORUM : 13 votants sur 13  
PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS (AVEC MANDAT) : 17  
ABSENTS (AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE SANS REPRÉSENTATION) : 1

## CONSEIL D'ADMINISTRATION du 28 NOVEMBRE 2024

### Délibération n°3 relative à la modification des tarifs des services du FABLAB

- Vu le décret 2018-109 du 15 février 2018, article 8.I.11
- Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'ENSAG du 11 juillet 2019
- Vu la présentation faite en séance du Conseil d'Administration de ce jour

Le Conseil d'Administration abroge la délibération du 11 juillet 2019 et ajuste au mieux les tarifs des services du FABLAB pour permettre aux Etudiants l'utilisation de ces outils à des tarifs accessibles.

Ainsi le Conseil d'Administration baisse les tarifs des services du FABLAB comme suit :

Coût étudiant :

Découpe laser : 2€/demi-heure et 4€/heure

Imprimante 3D : coût unitaire : (0.04€ / 1g) : 0.47€

Ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Vote à l'unanimité / ~~majorité~~

Présents ou représentés	Nombre de vote « POUR »	Nombre de vote « CONTRE »	Nombre d'ABSTENTIONS	NE PREND PAS PART AU VOTE
<u>17</u>	<u>17</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>

Fait le 28 novembre 2024

Le Président du Conseil d'Administration  
Nicolas Dubus

